

Bourg-en-Bresse, le 28 mars 2022

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des  
installations classées

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

### **SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 IV DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**Projet :** « Essai de dopage à l'oxygène du four de régénération de saumures bromées  
(four statique) »

**Localisation :** Parc Industriel de la Plaine de l'Ain - Avenue Charles de Gaulle - 01150  
Saint-Vulbas

**Pétitionnaire :** Société TREDI

**L'autorité environnementale a reçu le dossier le :** 15 mars 2022

**L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 19 avril 2022.**

**L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut  
obligation de réaliser une évaluation environnementale.**

La préfète  
Pour la préfète et par délégation,  
le chef de bureau,

  
Charles BROZILLE